

Épandage

Sud-Yvelines : un vent de colère contre les boues d'épuration

POIGNY-LA-FORÊT ENVIRONNEMENT

Publié le 07/08/2019 à 14h42



La Sede a commencé à épandre les boues d'épurations de la station Carré de Réunion, récemment agrandie, sur six communes du sud des Yvelines. Selon la filiale de Veolia, cette méthode pour évacuer les boues est une valorisation agricole. © messina geraldine

Sur autorisation de la préfecture des Yvelines, six communes du sud du département vont recevoir ou reçoivent depuis lundi 5 août 2019, des boues d'épuration. Quatre d'entre elles ont lancé un recours gracieux pour aller contre cette décision.

« C'est irrespirable », lâche le maire de Raizeux. Sa commune, tout comme celles de Mittainville, La Boissière-École, Hermeray, Gazeran et Poigny, fait partie des 650 m² de terrains choisis pour épandre les boues d'épuration provenant de la station de Saint-Cyr, « Carré de Réunion », gérée par le syndicat Hydreaulys. Récemment agrandie, la station produit davantage de boues et doit, par conséquent trouver des solutions pour s'en débarrasser.

Un recours gracieux a été déposé

Dès lundi 5 août 2019, donc, des camions ont déposé ces boues – qui sont en partie des déchets humains produits par la station d'épuration – dans un champ de Raizeux. Quatre des six communes concernées ont donc décidé, lundi, de déposer un recours gracieux (Raizeux, Poigny, Hermeray et Gazeran). En attendant la réponse de la préfecture, rien n'empêche la Sede, filiale de Veolia chargée de ces boues d'épuration, de les épandre sur les champs sud-yvelinois.

A lire aussi : [Du compost made in Beauce 100 % organique pour jardins](#)

Pour montrer leur mécontentement, les maires des quatre communes ont invité la population à une réunion publique, mardi soir, à Poigny-la-Forêt. Dans une salle des fêtes comble, les échanges concernant ces boues d'épuration ont été clairs : les riverains n'en veulent pas. C'est d'ailleurs ce qu'avait révélé une enquête publique, dans laquelle plus de 450 habitants s'étaient opposés à ce projet. Dans les six conseils municipaux d'ailleurs, les maires avaient délibéré contre (Mittainville, La Boissière-Ecole, Hermeray, Raizeux, Gazeran et Poigny).

“ « Nous faisons l'effort d'évacuer nos propres boues dans un bioferme en Seine-Maritime pour 16.000 € par an. Ce n'est pas pour recevoir celles des autres ! » ”

« On ne comprend pas pourquoi on autorise la Sede à épandre dans nos villages alors que nous avons pris des décisions dans nos différents conseils », s'insurge Thierry Convert, maire de Poigny-la-Forêt. Et de poursuivre : « Nous faisons l'effort d'évacuer nos propres boues dans un bioferme en Seine-Maritime pour 16.000 € par an. Ce n'est pas pour recevoir celles des autres ! »

A lire aussi : [La future station d'épuration de Gazeran, un modèle vert](#)

Avant de pouvoir épandre dans les champs, la Sede doit avant tout obtenir l'accord des propriétaires des terrains, souvent des agriculteurs.

Une autre question a été posée, mardi soir : exceptées les nuisances olfactives non négligeables, ces boues d'épuration peuvent-elles s'avérer dangereuses pour la santé des riverains ? Avant d'être transportées par des camions pour épandage, les boues sont

analysées en laboratoire. Si les éléments mesurés (azote, métaux lourds...) ne dépassent pas le seuil autorisé, elles sont épandues. Dans le cas contraire, elles sont alors envoyées en cimenterie pour être brûlées.

« Les boues sont stabilisées, hygiénisées et contrôlées »

Pour rappel, en 1999, des analyses avaient montré que les rejets de la station d'épuration des eaux d'Achères (Yvelines), la principale de la région parisienne, contenaient plus de métaux lourds que ne l'admettait la réglementation.



La camions sont arrivés, notamment à Raizeux, pour déposer les boues.

La Sede et Hydreaulys expliquent de leur côté que « les boues de la station Carré de Réunion sont stabilisées, hygiénisées par un laboratoire accrédité Cofrac ».

Selon les maires et la chambre d'agriculture, l'accumulation de métaux lourds, qui jouent un rôle de perturbateur endocrinien, pourrait être néfaste pour la santé des humains.

De son côté, la conseillère régionale, Anne Cabrit, également maire d'Orsonville, a soutenu les maires et rappelé que « le compost ou la vinasse de betterave sont des alternatives pour la fertilisation des sols ».

A lire aussi : [Une bâche a rompu à la station d'épuration de Berchères-les-Pierres, libérant 200 m³ de boues](#)

Outre l'épandage de ces boues, les élus et les riverains sont inquiets de l'installation d'une zone de stockage de 1.500 tonnes de ces boues. Car avant d'être envoyées dans les champs, les boues doivent être stockées non loin. La commune d'Hermeray devrait servir, selon les élus, de zone de stockage.

Si le recours gracieux ne donne rien sous deux mois, les élus promettent d'aller devant le tribunal administratif.

Quelles surfaces concernées ?

Poigny-la-Forêt. Initialement, ce sont 17 hectares qui devaient recevoir les boues d'épuration. Mais l'agriculteur qui, dans un premier temps, avait donné son accord, s'est rétracté. Pour le moment, Poigny ne recevra donc pas de boues. En solidarité des autres communes, le maire a signé le recours gracieux.

Gazeran. Au total, 66 hectares de terres agricoles vont accueillir les boues de la station « Carré de Réunion ».

Raizeux. Pas moins de 120 hectares sont concernés.

Hermeray. C'est la commune qui recevra le plus de boues d'épuration. Ce sont 170 hectares de terrains agricoles qui seront destinés à accueillir les boues. Pour rappel, l'épandage est autorisé en juillet et en août. Le stockage, lui, pourrait, y être réalisé toute l'année.

Nathan Sportiello

POIGNY-LA-FORÊT ENVIRONNEMENT

A LIRE SUR L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Entretien - "Les musulmans ont une réflexion sur la souffrance animale"